

COMMUNE DE BUCEY EN OTHE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2010

Le 3 septembre 2010 à 18h, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Valéry PRUNIER, Maire.

Présents : VILLANNE JF – GENET JP – PELLEGRINI S - MION R – AUBIN X — DUCOVAT D - PFEIFFER JL (arrivé à 20h20).

Absentes excusées : VASQUEZ E – LERAYER M.

Secrétaire de séance : VILLANNE JF.

1. Intervention de l'ONF

Monsieur Philippe BAFFALEUF, qui s'occupe du finage de Bucey depuis 2007 et Monsieur Ludovic PASQUET qui aménage des plans de gestion, tous deux gardes à l'ONF sont invités par le Conseil pour présenter les résultats du plan de gestion de la forêt communale (1996-2010) et la prévision concernant le plan futur (2011-2030).

Cette présentation et l'étude sous-jacente sont très complètes.

Le plan de gestion 1996-2010 a été révisé en 2005 suite à la tempête de 1999.

Les surfaces retenues pour la gestion sont de 54 ha 55 a. Le peuplement forestier par type d'essences est essentiellement constitué de chênes, hêtres, autres feuillus, et résineux.

La présentation reprend le bilan des aménagements réalisés et des surfaces régénérées qui sont restées inférieures aux prévisions compte tenu de la tempête de décembre 99 (5 ha 74 contre 7 ha 42).

La seconde partie de l'exposé détaille la gestion qui est proposée pour les 20 prochaines années, en prenant comme hypothèses l'obtention de revenus réguliers tous les ans, et la constitution de lots de 100 mètres cubes minimum, ou au moins 80 en Très Gros Bois. Les recettes et dépenses prévisionnelles sont estimées, la commune bénéficiant du solde. Néanmoins le prix du bois est assez fluctuant, ce qui rend toute optimisation prévisionnelle délicate. Pour le chêne de 50 et plus, de 100 euros le mètre cube en 1998, la tempête de 1999 l'a fait chuter à 50, puis il a atteint 80 entre 2002 et 2005, 110 en 2006, 150 en 2007, 120 en 2008, et 80 à nouveau en 2009 de par la crise.

Un exemplaire de ce rapport peut être consulté à la Mairie. Dans les prochains mois, le Conseil pourra challenger la stratégie proposée et devra confirmer sa décision à l'ONF si possible pour fin novembre 2010.

2. Approbation du CR de la réunion du 2 août 2010

Le dernier compte-rendu de Conseil est approuvé dans sa version finale après quelques modifications apportées en séance.

3. Résultat du Concours des Villes et Villages Fleuris, plan Iris

Le jury du concours régional des villes et villages fleuris a visité notre village pendant l'été avec un regard professionnel. Il a renouvelé ses conseils de manière consistante avec les années précédentes : il a en particulier insisté pour que le fleurissement utilise au maximum des plantes vivaces en plein sol au dépend des poteries ou jardinières ou tout autre contenant. Il a conseillé des échanges et partages de fleurs et plantes entre particuliers facilités par l'employée municipale, pour améliorer encore la beauté du village sans trop dépenser.

Le résultat est parvenu il y a peu : Bucey-en-Othe est confirmé dans la catégorie Deux Fleurs. Le seul point insuffisant relevé concerne la gestion de l'eau. Les points forts retenus sont le fleurissement naturel des particuliers en premier lieu, le travail exceptionnel de l'animation scolaire, et le désherbage manuel. Les points faibles sont l'existence de zones de grandes ruptures de fleurissement, de nombreux murs nus, de quelques contenants, des bennes non masquées. Conscient des besoins de conseil et de pérennité des efforts, le jury indique qu'il reviendra en 2011.

La Commune est également récompensée d'un Prix Spécial Régional : le Prix Régional d'Action Pédagogique pour l'école et son action « Faisons la vie belle aux abeilles ».

Le Conseil Municipal remercie l'ensemble des acteurs de cette double réussite.

Pour mettre en pratique les conseils du jury sans attendre, le Conseil a lancé pendant l'été le plan iris, qui a consisté à demander à quelques particuliers bien garnis en cette espèce de laisser l'employée municipale les dédoubler, puis à d'autres d'accepter de nouveaux massifs ou bordures devant leurs propriétés, sans empiéter sur la largeur des éventuels trottoirs, charge à la commune de créer ces massifs et de les lancer cette année, et charge à eux de les entretenir les années suivantes. Cette plante a été choisie pour son entretien modéré (pas d'arrosage, un peu de désherbage).

Devant la réussite de cette opération mise en œuvre par Sophie Dufoulon avec l'aide de Célia Berger, d'autres seront organisées selon les périodes propices à d'autres végétaux.

4. Prix de l'eau pour la période automne 2010-été 2011

Le conseil a suivi à l'unanimité les propositions de la commission de l'eau qui s'était réunie le 23 août.

-l'abonnement annuel au service des eaux est maintenu à 11 euros

-le prix du m³ est fixé à 1,45 €.

L'augmentation de 5,84 % du prix du mètre cube est justifiée par la raréfaction de la ressource et pour inciter la population à prendre conscience des menaces qui pèsent sur elle. Dans l'absolu, cette hausse représente moins de 2000 € par an à l'échelle de la commune et donc une moyenne de 10 € par foyer.

Le relevé des compteurs aura lieu en septembre, les dates seront précisées par une note d'information. Cette note informera également des nouveaux tarifs.

Le Conseil valide aussi à l'unanimité le principe proposé par la commission de l'eau pour le financement de toute grosse dépense exceptionnelle sur le budget de l'eau. Cette grosse dépense pourrait provenir soit d'un problème majeur du réseau physique de canalisations, soit de travaux préventifs sur ce réseau, soit de procédés ou d'installations de traitement pour maintenir une qualité d'eau convenable si la pollution devenait plus importante qu'elle n'est actuellement (comme déjà dans certains villages proches de Bucey). Le principe serait alors, pour financer l'emprunt qui serait indispensable vu le montant de telles dépenses, de re-factoriser en direct, sur une ligne spéciale bien identifiée des factures, un forfait par foyer, ligne qui s'ajouterait aux trois lignes existantes : forfait compteur, consommation volumique, et redevance pour l'Agence de l'Eau. De tels forfaits seraient créés pour chaque phase majeure de travaux, en toute transparence de coût.

5. Droit de préemption et urbanisme

Le Maire expose un cas de transaction soumis au droit de préemption communal, pour une propriété qui pourrait intéresser la commune. Le Maire invite tous les membres du Conseil à évaluer les risques et avantages d'une telle préemption et indique qu'une réunion de conseil programmée spécialement mi-septembre permettra de décider.

Le Maire profite de ce point d'urbanisme pour rappeler qu'un grand nombre de travaux est soumis à autorisation ou permis. Quelques particuliers, heureusement rares, ne respectent pas la loi en la matière, par omission vraisemblablement. Ils seront néanmoins rappelés à l'ordre avec l'invitation ferme de régulariser leurs dossiers.

Le Maire rappelle aussi que les travaux demandés dans les dossiers d'urbanisme doivent être conduits à leurs termes. Il en va ainsi des enduits extérieurs des maisons, des arbres de haute tige à planter...

6. Questions diverses

- Michel FOUR a fait don à la commune d'une très belle table en chêne massif de dimension impressionnante pour la salle du Conseil. Tous les élus l'en remercient vivement. L'ancienne table sera mise dans la salle des associations.
- Des réponses au questionnaire concernant la communication parviennent encore à la Mairie. Leur nombre devient significatif. Il est néanmoins utile de recevoir un retour exhaustif pour adapter au mieux le mode de communication à chaque foyer. A suivre.
- Le plein de la cuve à fuel a été commandé. Une évaluation des économies réalisées avec la nouvelle chaudière sera tentée.
- Stéphane Pellegrini donne des statistiques de consultation du site internet de la commune: nombre de visites, les pages consultées (en moyenne 3,5 pages par visite, en premier les CR de Conseil, en second la vie associative), comment les internautes sont arrivés sur le site, le référencement, etc. Il en ressort que les résultats sont très positifs avec une fréquentation au-delà de nos espérances. Il est clair que les liens vers les sites référencés sur www.buceyenothe.fr sont très importants. En conséquence, l'hébergement du nom de domaine est prolongé pour 3 ans pour perpétuer ce service de communication.
- Les ampoules des réverbères en panne vont être remplacées par le SDEA sur demande de la Mairie, selon la procédure habituelle et très efficace.
- Le faitage de l'église a besoin d'une remise en état. Roger Mion se charge de demander une intervention au couvreur. Il en profitera pour réparer ou remplacer un velux défectueux de l'appartement communal.
- La réfection des routes va reprendre après que soit vérifié le niveau des aménagements en certains endroits de la rue du Carrefour.
- Le planning des réunions de conseil est fixé pour le second semestre : 14 septembre, 1^{er} octobre, 12 novembre, 3 décembre, 17 décembre.
- Le Maire indique avoir signé la convention 3G avec Orange ainsi que l'autorisation de travaux.
- JL Pfeiffer indique que huit stères de bois ont été volés dans les coupes des affouagistes.
- L'exonération de taxe des ordures ménagères dont bénéficient certaines entreprises d'un village en particulier de la communauté de communes semble étonnante. Le Conseil abordant ce point deux années de suite dans un souci d'équité et pour essayer d'en faire bénéficier aussi certains entrepreneurs du village, il est décidé que le 1^{er} adjoint, également vice-président de la CDC, va s'informer auprès de ses collègues vice-président et président, et en rapportera en conseil.
- Au sujet des arrêtés limitant le bruit pendant certaines heures, le Conseil décide si cela reste légalement possible d'avancer l'heure permissive en semaine de 14h30 à 14h dès l'année 2011.

Séance levée à 22 h 22.